

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1162

présenté par

M. Giacobbi, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert,
M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Turret

ARTICLE 13

I. – À l’alinéa 102, substituer à la référence :

« *b* »

la référence

« *c* ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la référence :

« 22° »,

insérer la référence :

« et du 24° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction signalée d’erreurs matérielles.